

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2024**

N°DCM-2024-069

OBJET :

DOMAINE ET PATRIMOINE

Conventions de portage foncier et de mise à disposition avec l'EPF de l'Ain

Immeuble 168 rue du Clos Bizet
Lots n°8 et n°9

Membres en exercice : 27
Membres présents : 24
Membres votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre le neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 3 septembre 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. DUPUPET représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absent : M. POCHON.

Madame Huguette BROCHARD est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Monsieur PERREAULT rappelle aux conseillers municipaux que l'exercice du Droit de Prémption Urbain a été délégué à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF), par décision du Maire du 10 mai 2024, pour les parcelles concernées par la Déclaration d'Intention d'Aliéner du site du Clos Bizet. La vente a bien été validée, au prix de 65 000,00 €, sur le tènement immobilier suivant :

N° de Parcelle	Nature terrain	Lieudit	Superficie
C 1739	bâti	168, Rue du Clos Bizet	1386 m ²
Superficie totale			1386 m ²

N° de Parcelle	Nature terrain	Lieudit	Superficie
C 1738	bâti	L'Enclos de Bizet	64 m ²
Superficie totale			64 m ²

... / ...

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour),

APPROUVE les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition des lots n°8 et n°9,

ACCEPTE le mode de portage de cette opération sur une durée de 12 ans maximum (avec frais de portage de 1,50 % HT l'an) et de mettre à disposition de l'EPF les deux logements à titre gratuit,

AUTORISE le Maire à signer avec l'EPF de l'Ain les conventions correspondantes, ainsi que toutes les pièces permettant la mise en œuvre de cette opération.

Ainsi délibéré le 9 septembre 2024

Le Maire,
Patrick MATHIAS

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE de CHAILION-si-CHALARONNE' with the number '01400' at the bottom. A large, stylized black signature is written over the stamp.

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le :

Et dépôt en Préfecture
Le :

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.